



Centre social Albert Jacquard
113-115 rue Saint Gabriel 59800 LILLE
Tél : 03 20 51 90 47
www.csjacquard.fr

Accueil de Loisirs et Accueil Péri-scolaire

2023 / 2024

Règles de fonctionnement

CONTACTS

Centre social : **113-115 rue Saint Gabriel à Lille** 03 20 51 90 47
Annexe Chats Perchés : **140 rue du Buisson à Lille** 03 20 55 63 98
E-mail : **contact@csjacquard.fr**

Nos réseaux sociaux :

Facebook : **Centre Social Albert Jacquard**

Instagram : **cs_albertjacquard_lille**

Twitter : **cs_jacquard**

L'ALSH Vacances scolaires

L'accueil de loisirs (Accueil Collectif de Mineurs : ACM) (Vacances ALSH) est organisé par le centre social sur deux sites dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin :

- Centre Social Albert Jacquard : 113-115 rue Saint Gabriel 59800 Lille
- Annexe du Centre social : Les Chats Perchés : 140 rue du buisson 59800 Lille

Des animations, à la fois ludiques et éducatives, sont proposées tout au long de l'année avec la mise en place d'ateliers de découverte, des sorties et des séjours. Des projets sont également menés en collaboration avec les parents et différents partenaires. L'accueil de loisirs fonctionne pendant les petites et grandes vacances scolaires.

La réservation des repas s'effectue auprès de la mairie de quartier (CF la page 3 : Restauration)

Les horaires de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires :

Accueil de loisirs	Journée complète : de 9 h 00 à 17 h 00
Accueil relais (facultatif)	De 8 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 30

L'Accueil Mercredis Périscolaire

A partir de septembre 2023, changement de l'intitulé pour les mercredis il faudra cocher dans le portail famille : **Mercredi Péri (CF : Notre TUTORIEL Portail Famille)**

Les deux lieux d'accueil possible :

- Centre Social Albert Jacquard : 113-115 rue Saint Gabriel 59800 Lille
- Annexe du Centre social : Les Chats Perchés : 140 rue du buisson 59800 Lille

Les horaires de l'accueil de loisirs durant les mercredis périscolaire

Accueil de loisirs	Matin de 08h30 à 13h30	Après-midi de 13h30 à 18h30
--------------------	------------------------	-----------------------------

La réservation des repas s'effectue auprès de la mairie de quartier (CF la page 3 : Restauration)

L'Accueil Périscolaire (Garderie des écoles Jules Simon/Anatole France)

Lieu d'Accueil		
ANNEXE DES CHATS PERCHÉS : 140 rue du Buisson 59800 LILLE		
Horaires		
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Matin de 7 h 30 à 8 h 30	Soir de 16 h 30 à 18 h 30

L'accueil périscolaire (Garderies) est organisé par le centre social sur l'annexe « Les Chats Perchés ». Cet accueil est exclusivement mis en place pour les enfants scolarisés au groupe scolaire Jules Simon-Anatole France.

CONDITIONS D'ADMISSION ET INSCRIPTION

a. Adhésion du 1er septembre au 31 août

Le centre social est une association. L'adhésion famille est de 5 € pour un quotient familial de moins de 700 € et de 8 € au-delà.

b. Dossier d'inscription

Même pour un accueil occasionnel, un dossier doit être ouvert. Il est essentiel à la communication entre le centre et la famille pour les données concernant l'enfant (coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence, problèmes de santé, régime alimentaire...).

L'inscription s'effectue exclusivement au siège du centre social 113 - 115 rue Saint Gabriel. Dès que votre enfant est inscrit à l'école, vous pouvez remplir ce dossier. Il est téléchargeable sur le site Internet du centre social : www.csjacquard.fr

c. Restauration

La réservation des repas s'effectue auprès de la mairie de quartier, par l'espace famille privé sur internet : <https://espace-famille.lille.fr/> , par téléphone (03 20 49 51 51) ou par mail passenfant@mairie-lille.fr .

d. Pièces complémentaires

L'accueil des moins de 3 ans se fait uniquement pour les enfants scolarisés ou sur présentation du certificat de scolarisation pour la rentrée. Un certificat de scolarité est exigé pour l'inscription.

Dans le cas où votre enfant n'est plus accepté à l'école pour diverses raisons, vous devez en informer le Centre Social. Lors d'une séparation ou d'un divorce, il faut nous fournir un exemplaire de la décision de justice concernant la garde des enfants.

LES RÈGLES À RESPECTER

a. Le respect des horaires

Les familles sont tenues de respecter les horaires des accueils de loisirs.

En cas de non-respect des horaires (18h30), un supplément de 4.80 € sera appliqué.

En cas de retard important, l'enfant sera confié au commissariat de police, le personnel ne pouvant en aucun cas prendre la responsabilité de garder ou de reconduire un enfant.

En cas de retards importants et répétés des parents, une exclusion temporaire pourra être prononcée.

Nous vous rappelons que les enfants doivent être déposés le matin avant 9h30 et l'après-midi avant 13h45. Seuls les enfants justifiant d'un rendez-vous médical en dehors de ces horaires seront accueillis.

b. Le respect des règles de vie

Les enfants sont tenus de se conduire correctement entre eux, vis-à-vis du personnel et du matériel. Le non-respect des règles élémentaires de discipline, de politesse ainsi que les manifestations répétées perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet d'un avertissement écrit à l'attention des parents pour une rencontre avec les responsables de ces temps d'accueil.

En cas de mise en danger ou de récurrence d'un comportement inapproprié, l'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

Les enfants ne doivent pas détenir d'objets de valeur (bijoux, argent, vêtements, jeux, cartes Pokemon, etc...). En cas de vol ou perte, la responsabilité du centre social ne pourra pas être engagée.

L'accueil est placé sous la responsabilité du centre social et se déroule au sein des écoles (à l'annexe « Les Chats Perchés »). A ce titre, le principe de laïcité est respecté.

c. Autorisations écrites de départ et récupération des enfants

Seules les personnes autorisées dans le dossier d'inscription du centre social pourront récupérer les enfants. Une pièce d'identité sera exigée.

Les parents ayant inscrit leurs enfants en accueil périscolaire et reprenant néanmoins leur enfant à la sortie de l'école doivent impérativement se manifester auprès de l'équipe d'animation.

En cas de séparation, les deux parents restent titulaires de leur droit de garde tant qu'un juge aux affaires familiales n'a pas statué sur les conditions de garde légale et de prise en charge de l'enfant.

d. Droit à l'image

Dans le cadre des activités, les enfants peuvent être photographiés ou filmés en vue de publication ou diffusion. Les parents ne le souhaitant pas doivent l'indiquer au moment de l'inscription dans le dossier d'inscription.

INSCRIPTION, RÉSERVATION, ANNULATION, ABSENCE

a. L'inscription

Sans dossier d'inscription dûment enregistré, **aucune réservation ne sera possible**, l'enfant ne pourra pas être accueilli. Cette inscription doit être renouvelée à chaque rentrée scolaire.

La réactualisation des informations contenues dans le dossier est obligatoire, ce dernier comportant des données sanitaires et les coordonnées des parents indispensables à l'accueil des enfants.

Pour des raisons de sécurité et en cas d'urgence, les parents doivent obligatoirement informer le centre social de tout changement en cours d'année scolaire et notamment d'adresses, de coordonnées téléphoniques et de modification du droit de garde.

Nous attirons votre attention, pour les inscriptions en ligne, votre adresse mail est le seul lien avec le centre social. En cas de changement, il est dans votre intérêt d'en informer l'accueil.

CAF PRO : Le centre social à accès au service CAF PRO, il s'agit d'**un service de consultation des dossiers allocataires à destination des partenaires et pour un usage strictement professionnel**. Une convention est signée entre le centre social et CAF du nord.

Cet accès permet au centre social de déclarer des données en ligne, autonomiser les contrôles de cohérence (fiabilisation des données transmises) mais aussi de calculer en temps réel le montant de la prestation de service en vérifiant toute modification du quotient familial (à la hausse ou à la baisse) non renseignés dans les délais par les adhérents.

Vous pouvez à tout moment vérifier vos données (inscription, réservation...) sur le **Portail Famille** sur le site Internet du centre social.

Certains mails du centre social atterrissent dans les SPAMS. Merci de vérifier régulièrement.

b. Réservation

Une fois l'enfant inscrit par le dossier d'inscription, plusieurs solutions s'offrent aux parents pour réserver :

- soit directement en ligne via le **Portail Famille** sur le site Internet ;
- soit auprès de l'accueil au centre social aux heures d'ouverture.

Le nombre de places disponibles est déterminé par un agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la CAF et de la PMI. L'encadrement est adapté en conséquence. Les réservations sont possibles en fonction des places disponibles.

Les réservations se font par périodes afin de faciliter l'organisation de chacun et d'offrir un meilleur service aux familles.

Les réservations des enfants de 2 / 3 ans sont réservées aux enfants en première année scolaire. Les enfants de 3 ans et + , qui sont en deuxième année scolaire, doivent être inscrits dans le groupe des 4/5 ans.

Il est possible d'inscrire son enfant dès l'ouverture des périodes de réservations (voir page 8).
Attention certains mails vont directement dans les spams, veuillez vérifier régulièrement.

Le règlement doit se faire dans les 7 jours, en cas de non règlement toutes vos réservations seront annulées.

Si votre enfant n'est pas inscrit à l'accueil Périscolaire et les mercredis périscolaire nous ne pouvons l'accueillir.

Pour une réservation de dernière minute, **il faut faire** une demande par mail : contact@csjacquard.fr **avant 17h00 pour un créneau le lendemain matin ou avant 10h00 pour l'accueil du soir.**

c. Annulation

Pour les mercredis périscolaires et le périscolaire (garderie matin et soir), l'annulation de créneaux doit se faire au minimum 7 jours calendaires avant sur le Portail Famille.

Les réservations annulées font l'objet d'un avoir.

Une période de vacances réservée ne peut être annulée.

En cas de maladie de l'enfant, l'annulation reste possible avec un justificatif (certificat médical) déposé à l'accueil du centre social **dans les 48h** ou par mail : contact@csjacquard.fr

d. Absence

Toute absence non justifiée sera facturée.

Sur le temps périscolaire et les mercredis périscolaires, à **titre exceptionnel**, il est possible d'annuler **48h avant** l'absence prévue, et seulement 2 fois dans l'année.

FACTURATION

a. Facture

Concernant la facturation,

La facturation sera établie sur la base des réservations :

Réservation payée = prestation facturée.

Tout forfait entamé est dû, les factures doivent être réglées dans les 7 jours suivant les réservations.

Sur demande (par e-mail), la facture vous sera envoyée par e-mail.

Fonctionnement de l'Accueil Collectifs de Mineurs Centre Social Albert Jacquard Septembre 2023

Pour les familles séparées ou divorcées, si vous souhaitez une facture à votre nom, un dossier d'inscription par adulte doit être enregistré au centre social.

Les demandes de régularisation ne peuvent être prises en compte que pour l'année scolaire en cours.

En cas de changement de Quotient Familial en cours d'année, il ne peut y avoir de rétroactivité sur les factures déjà émises.

b. Moyens de paiement

Les Chèques ANCV sont acceptés – Espèces – Chèques ou en ligne via le Portail Famille

BESOINS SPÉCIFIQUES

a. Projet d'accueil individualisé

Aucune adaptation alimentaire ne sera faite sans PAI. Aucun traitement médical ne sera administré sans PAI.

Le PAI doit être renouvelé à chaque rentrée scolaire et actualisé en cours d'année si besoin.

Si le médecin a fourni un protocole d'urgence, il faut impérativement l'expliquer et le fournir à la direction du secteur. Il doit être joint au PAI.

b. L'accueil des enfants porteurs de handicap

Afin de faciliter cet accueil, le centre social définit les besoins d'accompagnement en lien avec la famille et, si nécessaire, en lien avec l'école.

CONDUITE TENUE EN CAS D'ACCIDENT

Le personnel du centre social est habilité à apporter des soins simples (pansements...). Les parents sont informés de ces incidents par l'équipe d'animation.

En cas d'accident plus grave, l'équipe d'animation n'est pas habilitée à effectuer des actes médicaux. Les services médicaux (pompiers, SAMU) sont alertés aussitôt et l'équipe d'animation prévient les parents.

En cas d'absence des parents, ou s'ils ne peuvent se déplacer, un responsable accompagne l'enfant au centre hospitalier.

CALENDRIER INSCRIPTIONS

Périscolaire 2023/2024

Périodes du Périscolaire (Garderies écoles Jules Simon Anatole France)	Dates d'ouvertures des réservations
Du 04 Septembre au 20 Octobre 2023	Du 08/07/2023 au 13/10/2023
Du 06 Novembre au 22 Décembre 2023	Du 15/10/2023 au 15/12/2023
Du 08 Janvier au 23 Février 2024	Du 16/12/2023 au 16/02/2024
Du 11 Mars au 19 Avril 2024	Du 17/02/2024 au 12/04/2024
Du 06 Mai au 05 Juillet 2024	Du 13/04/2024 au 29/06/2024

Accueil des Mercredis 2023/2024

Périodes des Mercredis Périscolaire	Dates d'ouvertures des réservations
Du 06 Septembre au 18 Octobre 2023	Du 08/07/2023 au 11/10/2023
Du 08 Novembre au 20 Décembre 2023	Du 15/10/2023 au 13/12/2023
Du 10 Janvier au 21 Février 2024	Du 16/12/2023 au 14/02/2024
Du 13 Mars au 17 Avril 2024	Du 17/02/2024 au 10/04/2024
Du 08 Mai au 03 Juillet 2024	Du 13/04/2024 au 27/06/2024

VACANCES SCOLAIRES 2023/2024

Périodes des vacances scolaires « ALSH »	Dates d'ouvertures des réservations
ALSH Automne 2023 Du lundi 23 Octobre au vendredi 03 Novembre 2023	Du 30/09/2023 au 16/10/2023
ALSH Fin d'Année 2023 / 2024 Du lundi 25 Décembre 2023 au 05 Janvier 2024	Du 02/12/2023 au 18/12/2023
ALSH Hiver 2024 Du lundi 26 Février au vendredi 08 Mars 2024	Du 03/02/2024 au 19/02/2023
ALSH Printemps 2024 Du lundi 22 Avril au vendredi 03 Mai 2024	Du 30/03/2024 au 15/04/2024
ALSH ETE 2024 Du lundi 08 Juillet au 23 Août 2024	Du 08/06/2024 au 01/07/2024

Pont de l'Ascension 2024

Fin des cours : **mercredi 8 mai 2024**

Jour de reprise : **lundi 13 mai 2024**

Important : Vacances de fin d'année et Vacances d'été pour le mois d'Août uniquement au Centre Social Albert Jacquard 113/115 Rue St Gabriel Lille (**Les chats perchés ferment durant ces dates**)

1. Je fais ma demande d'inscription sur le portail famille. J'attends la validation de l'accueil
2. Je fais ma demande de réservation (voir tutoriel Portail Famille)

(sans demande d'inscription = pas de réservation possible)

PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarification PÉRISCOLAIRE (garderie) (des écoles Jules Simon et Anatole France Lille)			
Quotient Familial	Forfait Matin 7h30 à 8h30	Forfait Soir 16h30 à 18h30	Forfait Matin et Soir
0 à 369	0,22 €	0,44 €	0,66 €
370 à 499	0,30 €	0,60 €	0,90 €
500 à 699	0,50 €	1,00 €	1,50 €
700 à 799	1,08 €	2,16 €	3,24 €
800 à 950	1,36 €	2,72 €	4,08 €
951 à 1249	1,64 €	3,28 €	4,92 €
1 250 à 1551	1,94 €	3,88 €	5,82 €
1 552 et 1 999	2,20 €	4,40 €	6,60 €
2 000 et 2 999	2,30 €	4,60 €	6,90 €
3 000 et 99 999	2,40 €	4,80 €	7,20 €
EXTRA MUROS	2,76 €	5,52 €	8,28 €

Par décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2022, les tarifs des familles extra-muros dont le Quotient Familial est inférieur à 709 sont les mêmes que pour les familles lilloises et hellemmoises.

Tarification MERCREDIS PÉRISCOLAIRE	
Quotient Familial	Forfait Demi-journée De 8h30 à 13h30 et/ou de 13h30 à 18h30
0 à 369	1.10 €
370 à 499	1,55 €
500 à 699	2.48€
700 à 799	2,74 €
800 à 950	3,81 €
951 à 1249	4,92 €
1 250 à 1551	5,48 €
1 552 et 1 999	6,56 €
2 000 et 2 999	6,80 €
3 000 et 99 999	7,03 €
EXTRA MUROS	8,08 €

Horaires du mercredi : 08H30 à 13h30 / 13h30 à 18h30 (réservation en demi-journée possible)
Ce tarif comprend le temps d'animation de la pause méridienne

Par décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2022, les tarifs des familles extra-muros dont le Quotient Familial est inférieur à 709 sont les mêmes que pour les familles lilloises et hellemmoises.

Tarification VACANCES SCOLAIRES			
Quotient Familial	Accueil Relais 8h30 à 9h00	Forfait à la journée 9h-17h	Accueil Relais 17h00 à 18h30
0 à 369	0,11 €	1,76 €	0,33 €
370 à 499	0,15 €	2,48 €	0,45 €
500 à 699	0,25 €	3,98 €	0,75 €
700 à 799	0,54 €	4,39 €	1,62 €
800 à 950	0,68 €	6,09 €	2,04 €
951 à 1249	0,82 €	7,82 €	2,46 €
1 250 à 1551	0,97 €	8,78 €	2,91 €
1 552 et 1 999	1,10 €	10,50 €	3,30 €
2 000 et 2 999	1,15 €	10,87 €	3,45 €
3 000 et 99 999	1,20 €	11,25 €	3,60 €
EXTRA MUROS	1,38 €	12,94 €	4,14 €

Ce tarif comprend le temps d'animation de la pause méridienne

Par décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2022, les tarifs des familles extra-muros dont le Quotient Familial est inférieur à 709 sont les mêmes que pour les familles lilloises et hellemmoises.

LA PAGE 11 est à
NOUS RETOURNER COMPLÉTÉE ET SIGNÉE

MERCI



113-115, rue Saint Gabriel

59800 LILLE

Tél : 03 20 51 90 47

www.csjacquard.fr

Accueil de Loisirs et Accueil Périscolaire 2023 / 2024

Règles de fonctionnement

Merci de cocher l'ensemble des cases pour confirmer que vous avez bien pris connaissance de ce règlement intérieur.

- Vous confirmez avoir pris connaissance du règlement intérieur 2023-2024
- Vous avez pris connaissance de la grille tarifaire. Le tarif est en forfait.
- En cas de retard, un supplément de **4.80 €** sera appliqué **après 18h30**.
- Le **règlement des réservations** doit se faire **dans les 7 jours**, sinon toutes les réservations seront **annulées**
- L'**annulation de créneaux** doit se faire **au minimum 7 jours calendaires** avant sur le Portail Famille
- Aucune annulation** n'est possible sur **une période de vacances scolaires**
- L'**accès au Portail Famille** sera **bloqué** si vous **n'êtes pas à jour dans vos paiements**
- Veillez noter que le règlement intérieur est susceptible d'être modifié**, le cas échéant vous serez informé en amont de toutes modifications.
- Pour bénéficier d'**un avoir**, le **certificat médical** est à déposer à l'accueil ou envoyer par mail à l'adresse contact@csjacquard.fr **dans les 48h**.

✂.....

Nom (Parent):

Prénom :

Date:/...../.....

Signature :